

Mesures diverses

RESTRUCTURATION DU RÉSEAU DES ÉCOLES

1. Projets de regroupements et/ou fusions d'écoles (à l'étude)

Circonscription d'Altkirch

- Projet d'adhésion des communes de Lutter et de Raedersdorf (0682048G) au RPI de Fislis/Linsdorf/Bettlach (0680462H) **à l'horizon 2025**. En attente des délibérations des conseils municipaux des communes de Lutter et Raedersdorf, ainsi que du SIAS pour le départ de ces communes du RPI, et des délibérations des conseils municipaux de chaque commune du RPI de Fislis/Linsdorf/Bettlach, ainsi que du SIS, pour l'adhésion des 2 communes, Lutter et Raedersdorf.
- Projet d'élargissement de RPI dispersés entre le RPI Oltingue/Biederthal/Wolschwiller et le RPI Fislis/Linsdorf/Bettlach et projet de fusion de l'école primaire intercommunale du RPI Oltingue/Biederthal/Wolschwiller (0681406J) avec l'école primaire intercommunale du RPI Fislis/Linsdorf/Bettlach (0680462H) **à l'horizon 2025**. En attente des délibérations des 2 syndicats intercommunaux et des délibérations des conseils municipaux des 6 communes.

Ville de Mulhouse

- Restructuration des écoles du quartier des Coteaux et de Bourtzwiller à Mulhouse **à la rentrée 2024**.

Circonscription de Riedisheim

- Projet d'adhésion de la commune de Koetzingue au RPI dispersé de Magstatt-leHaut/Magstatt-le-Bas et projet de fusion de l'école maternelle de Koetzingue avec l'école primaire intercommunale du RPI dispersé de Magstatt-le-Haut/Magstatt-le-Bas avec direction unique à Magstatt-le-Haut **à la rentrée 2023**. En conformité avec les délibérations des conseils municipaux des communes de Magstatt-le-Haut en date du 01/06/2023, de Koetzingue en date du 02/06/2023 et de Magstatt-le-Bas en date du 05/06/2023 pour l'adhésion de la commune de Koetzingue au RPI dispersé de Magstatt-le-Haut/Magstatt-le-Bas. En conformité avec les délibérations des conseils municipaux des communes de Koetzingue en date du 02/06/2023 et de Magstatt-le-Bas en date du 05/06/2023 pour la fusion des 2 écoles avec direction unique à Magstatt-le-Haut. En attente de la délibération du conseil municipal de la commune de Magstatt-le-Haut pour la fusion des 2 écoles avec direction unique à Magstatt-le-Haut et de la délibération du SIVOSC pour l'adhésion de la commune de Koetzingue au RPI dispersé de Magstatt-le-Haut/Magstatt-le-Bas et pour la fusion des 2 écoles avec direction unique à Magstatt-le-Haut.

Circonscription de Thann

- Projet de création d'un RPC entre les communes du RPI Urbès/Mollau/Storckensohn (0682047F) et la commune de Fellingring (0682044C), fusion des écoles avec direction unique à Fellingring **à la rentrée 2024**. Toutes les classes seront localisées à Fellingring.
- Suite au courrier signé conjointement par les maires de Lauw et de Sentheim en date du 2/2/2023, annulation du projet de regroupement pédagogique dispersé entre l'école primaire (0681647W) de Lauw et l'école primaire *Les Tilleuls* de Sentheim (0681401D) **à la rentrée 2023**.
- Annulation du projet d'adhésion de la commune de Dolleren (0681280X) avec le RPI dispersé Oberbruck/Rimbach-près-Masevaux **à la rentrée 2023**.
 - Par délibération du conseil municipal de la commune de Rimbach-près-Masevaux en date du 13/04/2023, la commune prend acte que les enfants de maternelle de la commune de Dolleren seront scolarisés à l'école maternelle d'Oberbruck **à la rentrée 2023**, mais, en aucun cas la commune de Rimbach-près-Masevaux ne modifiera la convention signée avec la commune d'Oberbruck en ce qui concerne le schéma établi et décide de maintenir la situation actuelle.

- Le maire et les parents d'élèves de la commune de Dolleren ont décidé de scolariser leurs élèves maternelles et élémentaires à Dolleren.

Circonscription de Wintzenheim

- Annulation du projet de fusion entre l'école maternelle (0681070U) et l'école élémentaire (0681255V) de Wihr-au-Val **à la rentrée 2023**.

Circonscription de Wittenheim

- Projet de fusion des écoles de la commune de Baldersheim. Projet de construction d'une nouvelle école primaire **à la rentrée 2024** ou plus.
- Restructuration des écoles de la ville de Sausheim **à la rentrée 2024**.

2. Regroupements pédagogiques intercommunaux (actés)

Circonscription d'Altkirch

- Adhésion des communes de Kiffis et de Sondersdorf (0682048G) au RPI concentré de Ferrette/Ligsdorf/Bendorf/Lucelle/Winkel (0681657G) **à la rentrée 2023**. En conformité avec les délibérations des conseils municipaux des communes de Sondersdorf en date du 12/12/2022 et de Kiffis en date du 20/02/2023. Le SISJA confirme que leur adhésion complète est déjà prévue statutairement. Les statuts seront actualisés **après la rentrée en septembre** prochain.
- Dissolution du RPI Kiffis/Lutter/Raedersdorf/Sondersdorf **à la rentrée 2023** en conformité avec les délibérations des conseils municipaux des communes de Sondersdorf en date du 12/12/2022, de Kiffis en date du 20/02/2023, de Raedersdorf en date du 24/03/2023 et de Lutter en date du 01/04/2023, ainsi que la délibération du SIAS Kiffis/Lutter/Raedersdorf/Sondersdorf en date du 13/03/2023.
- Création du RPI Lutter/Raedersdorf **à la rentrée 2023** en conformité avec les délibérations des conseils municipaux des communes de Raedersdorf en date du 24/03/2023 et de Lutter en date du 01/04/2023, ainsi que la délibération du SIAS Kiffis/Lutter/Raedersdorf/Sondersdorf en date du 13/03/2023.
- Convention entre les communes du RPI Emlingen/Heiwiller/Obermorschwiller/Schwoben, la commune de Tagsdorf et la commune de Wittersdorf, concernant l'accueil des élèves des classes élémentaires **à la rentrée 2023**. En conformité avec les délibérations des communes de Tagsdorf en date du 06/03/2023, d'Obermorschwiller en date du 31/03/2023, de Wittersdorf en date du 04/04/2023, de Schwoben en date du 04/04/2023, de Heiwiller en date du 14/04/2023, d'Emlingen en date du 17/04/2023 et le SIAS en date du 21/04/2023.
- Convention entre le SIAS Emlingen/Heiwiller/Obermorschwiller/Schwoben/Tagsdorf et la commune d'Obermorschwiller concernant l'accueil d'enfant en maternelle **à la rentrée 2023**. En conformité avec la délibération du SIAS en date du 23/03/2023 et de la délibération du conseil municipal de la commune d'Obermorschwiller en date du 30/03/2023.

Circonscription d'Andolsheim

- Dissolution du RPI Namsheim/Geiswasser (0680547A et 0680530G) **à la rentrée 2023**. En conformité avec les délibérations des conseils municipaux de Namsheim en date du 24/02/2023 et de Geiswasser en date du 23/02/2023. En conformité avec la délibération du SIS Namsheim/Geiswasser en date du 24/04/2023.
- Création d'un RPI dispersé entre les communes de Obersaasheim (0680551E) et de Geiswasser (0680530G), avec direction unique à Obersaasheim **à la rentrée 2023**. En conformité avec les délibérations des conseils municipaux de Geiswasser en date du 16/12/2022 et d'Obersaasheim en date du 13/01/2023.
- Création d'un RPI dispersé entre les communes de Balgau (0680521X) et de Namsheim (0680547A) avec direction unique à Balgau **à la rentrée 2023**. En conformité avec les délibérations des conseils municipaux de Namsheim en date du 16/01/2023 et de Balgau en date du 13/01/2023.

3. Fusions d'écoles (actées)

Circonscription de Guebwiller

- Fusion entre l'école maternelle intercommunale *L'III aux Enfants* (0680715H - 3 classes) et l'école élémentaire intercommunale (0681749G - 1 classe) d'Oberhergheim **à la rentrée 2023**. Direction unique en maternelle (4 classes - incidence décharge de direction +0,25). L'école maternelle intercommunale *L'III aux Enfants* devient une école primaire intercommunale et prend la dénomination *Ecole primaire L'III aux Enfants*. En conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune d'Oberhergheim en date du 27/02/2023 qui complète celle du 05/12/2022.

Circonscription de Thann

- Fusion entre l'école maternelle (0680697N - 1 classe) et l'école élémentaire (0681647W - 2 classes) de Lauw **à la rentrée 2023**. Direction 3 classes à l'école élémentaire. L'école élémentaire devient une école primaire. En conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune de Lauw en date du 21/02/2023.
- Fusion entre l'école maternelle intercommunale (0680299F) et l'école élémentaire intercommunale (0680300G) du RPI Soppe-le-Bas/Le Haut Soultzbach avec direction unique **à la rentrée 2023**. Direction 7 classes à l'école élémentaire qui devient primaire (incidence +0,08 de décharge de direction). En conformité avec les délibérations des conseils municipaux de la commune nouvelle Le Haut Soultzbach en date du 21/04/2023, de la commune de Soppe-le-Bas en date du 05/06/2023 et de la délibération du syndicat intercommunal du Haut Soultzbach en date du 14/04/2023. Direction (7 classes) à l'école élémentaire qui devient primaire (incidence +0,08 de décharge de direction).

Circonscription de Wintzenheim

- Fusion entre l'école maternelle *Centre de Munster* (0681116U - 4 classes) et l'école élémentaire de Munster (0681507U - 10 classes) **à la rentrée 2023**. Direction 14 classes à l'école élémentaire (décharge complète de droit). L'école élémentaire devient une école primaire. En conformité avec la délibération du conseil municipal de la ville de Munster en date du 07/03/2023.

Circonscription de Wittenheim

- Fusion entre l'école élémentaire *Pasteur* (0681472F) et l'école maternelle *La Forêt* (0680616A) de Wittenheim **à la rentrée 2023**. Direction 15 classes à l'école élémentaire qui devient primaire. Maintien de la décharge complète de direction de droit. En conformité avec la délibération du conseil municipal de la ville de Wittenheim en date du 14/04/2023.

4. Fusions des postes de direction (pour un an)

Circonscription d'Andolsheim

- La direction du Groupe Scolaire *des Oliviers* de Horbourg-Wihr (0681952C) sera exercée par la direction de l'école élémentaire *Paul Fuchs* de Horbourg-Wihr (0680490N). La décharge de direction sera complète (14 classes).

Circonscription de Guebwiller

- La direction de l'école primaire intercommunale *Aux Quatre Vents* de Niederentzen (0680251D) sera exercée par la direction de l'école primaire intercommunale *L'III aux Enfants* d'Oberhergheim (0680715H). La décharge de direction sera de 0,33 (8 classes).

Circonscription de Riedisheim

- La direction de l'école élémentaire *Entremont* de Rixheim (0681180N) sera exercée par la direction de l'école maternelle *Entremont* de Rixheim (0681172E). La décharge de direction sera de 0,83 (0,5 de droit (11 classes) + 0,33 maître formateur).

Circonscription de Saint-Louis

- La direction de l'école maternelle *Les Lutins* de Kembs (0681140V) sera exercée par la direction de l'école élémentaire *Jean Monnet* de Kembs (0681589H). La décharge de direction sera de 0,50 (11 classes).

Circonscription de Thann

- La direction de l'école primaire de Lauw (0681647W) sera exercée par la direction de l'école primaire *Les Tilleuls* de Sentheim (0681401D). La décharge de direction sera de 0,50 (10 classes).

Circonscription de Wittelsheim

- La direction de l'école maternelle *Les Hirondelles* de Cernay (0681450G) sera exercée par la direction de l'école maternelle *Les Géraniums* de Cernay (0680652P). La décharge de direction sera de 0,33 (7 classes).
- La direction de l'école primaire *Le Petit Prince* de Staffelfelden (0680592Z) sera exercée par la direction de l'école élémentaire *Jules Verne* de Staffelfelden (0681556X). La décharge de direction sera de 0,50 (9 classes).

5. Réseau d'écoles

Circonscription de Thann

- La décharge de 0,25 pour le réseau d'écoles de la vallée de la Doller (Sud) sera implantée sur le poste de direction de l'école élémentaire de Burnhaupt-le-Haut (0681257X) et non plus sur le poste de direction de l'école élémentaire intercommunale du RPI Soppele-Bas/Le Haut Soultzbach (0680300G) **à la rentrée 2023**.
- La décharge de 0,25 pour le réseau d'écoles de la vallée de la Thur sera implantée sur le poste de direction de l'école primaire de Geishouse (0681299T) et non plus sur le poste d'adjoint de l'école maternelle de Ranspach (0680728X) **à la rentrée 2023**.

6. Besoins éducatifs particuliers

En plus des informations mentionnées dans le document *Carte scolaire* :

Établissements spécialisés

- Projet d'ouverture d'un poste pour l'accueil d'élèves polyhandicapés, implanté dans un IME (implantation à définir).

ASH

- Ouverture de 2 UEMA :
 - *E.P. Roland Igersheim Hésingue* (0681531A)
 - *E.M. Charles Kienzl de Guebwiller* (0680667F)
- Régularisation (rentrée 2022) : le poste *Référent A.S.H* implanté au collège *Robert Schuman* à Volgelsheim (0681125D) est implanté au collège *Jean Monnet* de Dannemarie (0680012U).

RASED

- Psychologue
 - Transfert du demi-poste de psychologue de l'école élémentaire de Neuf-Brisach (0681468B) vers l'école maternelle de Neuf-Brisach (068118W).
- RASED dominante pédagogique (maître E)
 - Transfert du demi-poste de RASED dominante pédagogique de l'école élémentaire de Neuf-Brisach (0681468B) vers l'école maternelle de Neuf-Brisach (068118W).

7. Formation

ERUN

- Ouverture d'un demi-poste ERUN avec une mission départementale de veille sur les sujets numériques et sur le suivi de projets de déploiement nationaux ou académiques, rattaché à la circonscription de Wittelsheim (0681709N).

8. Remplacement

Implantation des 7,5 postes « ZIL » (0,5 poste par circonscription) ouverts et actés en février :

0681546L	E.E.PU	LES TUILERIES	ALTKIRCH	ALT	0,5
0680203B	E.E.PU	LES BOSQUETS	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	AND	0,5
0681929C	E.M.PU	SAINTE-ANNE	COLMAR	COL	0,5
0681653C	E.P.PU	GS LES CHATAIGNIERS	ISSENHEIM	GUE	0,5
0681590J	E.E.PU	EDOUARD SITZMANN	ZILLISHEIM	ILLF	0,5
0681304Y	E.E.PU	PASTEUR	INGERSHEIM	ING	0,5
0681311F	E.E.PU	FURSTENBERGER	MULHOUSE I	M I	0,5
0681845L	E.P.PU	GPE SCOL DROUOT	MULHOUSE II	M II	0,5
0681028Y	E.M.PU	CH. ZUBER	MULHOUSE III	M III	0,5
0681622U	E.P.PU	CENTRE	RIXHEIM	RIE	0,5
0681504R	E.P.PU		HEGENHEIM	SLO	0,5
0681644T	E.E.PU	INTERCOMMUNALE	WILLER-SUR-THUR	THA	0,5
0681309D	E.E.PU	FEHLACKER	PFASTATT	WTL	0,5
0681347V	E.E.PU	FERNAND ANNA	WITTENHEIM	WTN	0,5
0681514B	E.E.PU	ANTOINE SAINT-EXUPERY	WETTOLSHEIM	WTZ	0,5

9. Pilotage et encadrement

Conseiller pédagogique

- Ouverture d'un poste Conseiller Pédagogique départemental pour la réussite éducative et la politique éducative des territoires.

Nouvelles décharges de direction à titre exceptionnel

Circonscription de Colmar

- Ecole élémentaire *Adolphe Hirn* de Colmar (0680197V) : décharge de 0,25 à titre exceptionnel pour la difficulté scolaire.

Circonscription de Mulhouse 2

- Ecole maternelle *Charles Perrault* de Mulhouse (0681041M) : décharge de 0,25 à titre exceptionnel pour la difficulté scolaire.

Circonscription de Mulhouse 3

- Ecole élémentaire *Illberg* de Mulhouse (0682073J) : décharge de direction de 0,66 à titre exceptionnel en raison de la spécificité de l'école au lieu 0,33 (0,33 de décharge de droit + 0,33 de décharge à titre exceptionnel).

10. Personnels en situations diverses

- Contrats locaux d'accompagnement.

Des moyens spécifiques, hors dotation ordinaire et qui devraient être à hauteur de 5 ETP, permettront, dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement, de soutenir les écoles ne relevant pas de l'éducation prioritaire, mais présentant des spécificités nécessitant un accompagnement renforcé.

- * Ouverture d'un CLA à Sainte-Marie-aux-Mines
 - * Ouverture d'un CLA à Rixheim
 - * Ouverture d'un CLA à Saint-Louis
 - * Ouverture d'un CLA préfigurateur à Guebwiller
 - * Ouverture d'un poste de coordination départementale de la réussite éducative des territoires.
- Ouverture d'un poste provisoire pour les allègements de service.